

# POLITIQUE DES BESOINS ÉDUCATIONNELS SPÉCIAUX



ÉCOLE  
INTERNATIONALE  
DU VILLAGE

Immeuble St-Paul 45, chemin Eardley, Gatineau J9H 4J9  
Immeuble Limoges 19, rue Symmes, Gatineau J9H 3J3 (819) 685-2611

2016-2017

# Table des matières

1. PRÉAMBULE .....	3
2-PORTRAIT DE L'ÉCOLE .....	3
3. POLITIQUE .....	4
4. FORMATIONS ET SOUTIEN OFFERTS AUX ENSEIGNANTS .....	4
5. PRÉVENTION .....	5
6. SIGNALEMENT.....	6
7. PLAN D'INTERVENTION .....	6
8. RÉVISION .....	7

## 1. PRÉAMBULE

La politique des besoins éducationnels spéciaux permet à chaque établissement d'inclure et d'intégrer tous les types d'apprenants, qu'ils présentent des difficultés d'adaptation, d'apprentissage ou un handicap. Le présent document dresse la liste des mesures proposées par l'école selon les besoins et les capacités de chaque élève vivant un défi sur le plan social, émotionnel ou éducationnel. Ces mesures permettent à chaque élève d'évoluer en recevant une éducation de qualité et en bénéficiant des services nécessaires pour développer leur plein potentiel et donc de s'épanouir.

Ainsi, en appliquant la déclaration de mission du Baccalauréat International, l'école rend les programmes et la philosophie de l'IB accessibles à tous les élèves, même ceux ayant des besoins particuliers, en développant chez eux « la curiosité intellectuelle, les connaissances et la sensibilité nécessaires pour contribuer à bâtir un monde meilleur et plus paisible, dans un esprit d'entente mutuelle et de respect interculturel. »<sup>1</sup> Tous les élèves l'école sont encouragés « à apprendre activement tout au long de leur vie, à être empreints de compassion et à comprendre que les autres, en étant différents, puissent aussi être dans le vrai. »<sup>2</sup> Évidemment, nous considérons que tous les membres de la communauté scolaire sont responsables du développement d'une culture et de pratiques inclusives.

## 2-PORTRAIT DE L'ÉCOLE

En 2016-2017, l'École internationale du Village accueille environ 725 élèves, du préscolaire à la 6<sup>e</sup> année répartis dans deux immeubles distants d'un kilomètre. La candidature de l'école a aussi été acceptée au sein de la Société des écoles du monde BI du Québec et de la francophonie en avril 2014. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, l'école est reconnue comme établissement scolaire candidat à l'autorisation de dispenser le Programme primaire. 82% de ces élèves sont nés au Québec ou en Ontario. 96 élèves ont comme langue maternelle l'anglais. 95 élèves parlent une autre langue que le français ou l'anglais. 27 élèves ont un code de difficulté et 101 élèves ont un plan d'intervention adapté (PIA) actif. 359 élèves fréquentent le service de garde et 273 sont des dîneurs. L'indice du seuil de faible revenu est de 7, mais la clientèle de l'école est très hétérogène et volatile. L'école travaille en étroite collaboration avec les partenaires de la communauté.

Dans son projet éducatif, l'école a choisi trois grandes orientations :

1. Favoriser la réussite de tous
2. Offrir un environnement éducatif stimulant
3. Assurer un environnement sain et sécuritaire pour tous les élèves de l'école.

---

<sup>1</sup> Pour faire une réalité du Programme primaire – Cadre pédagogique pour l'éducation internationale dans l'enseignement primaire, Déclaration de mission de l'IB, page 2.

<sup>2</sup> Idem

### **3. POLITIQUE**

Notre école et notre Commission scolaire s'associent à différents organismes externes afin d'être à jour sur les différentes problématiques des élèves. De cette façon, les besoins des apprenants sont pris en charge plus adéquatement. De même, la prévention est au cœur de nos actions.

Nous jugeons aussi nécessaire qu'il y ait une collaboration entre l'équipe-école et le personnel des services éducatifs (psychologue et orthophoniste). Tous les mois, une rencontre multidisciplinaire est mise à l'horaire pour discuter des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) et se conseiller sur les manières d'intervenir pour favoriser pleinement l'épanouissement des apprenants.

Pour que la communauté scolaire et les parents soient au courant des formations, ateliers et café-rencontre offerts, nous diffusons les offres de service de l'AQETA (Association québécoise des troubles d'apprentissage). Ainsi, ces acteurs peuvent s'unir en utilisant leurs forces et leurs intérêts pour favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement de l'élève.

Notre école croit au partenariat école-famille. Elle tente d'aider, d'outiller et de répondre aux besoins des parents et des élèves. D'ailleurs, notre volonté de s'unir permet d'offrir des interventions cohérentes ciblant la réussite éducative de l'apprenant.

### **4. FORMATIONS ET SOUTIEN OFFERTS AUX ENSEIGNANTS**

Tout comme la Commission scolaire, notre école considère que la formation continue et le soutien aux enseignants sont importants. Nous encourageons la formation continue pour que tous soient à jour dans les différentes méthodes d'interventions et d'enseignements. Les nouveaux enseignants (moins de 5 ans d'enseignement) se voient offrir des formations d'insertion professionnelle.

Notre école fait appel à des ressources externes pour outiller plus adéquatement les enseignants, afin de les enrichir et de les soutenir dans l'intégration inclusive de l'élève présentant une problématique.

En voici quelques exemples :

- des formations spécifiques sont offertes;
- des personnes-ressources régionales attitrées à des mandats particuliers pour la clientèle EHDA accompagnent les enseignants, au besoin;
- des conseillers pédagogiques participent au projet PEP (la Pratique éducative préventive) au préscolaire et au premier cycle;
- une équipe de rééducation pour la dyslexie et dysorthographe;

- le milieu hospitalier (ex. : Pavillon du Parc, la Clinique le Copain et le centre hospitalier Pierre-Janet);
- des enseignants mentors;
- des ressources internes (ex. : technicien en éducation spécialisée, orthopédagogue, orthophoniste, psychologue et direction) qui sont disponibles dans l'école.

De plus, une collaboration étroite est établie entre l'enseignant et l'orthopédagogue de l'école. L'orthopédagogue rencontre, en début d'année, chaque enseignant afin de lui dresser un portrait de sa classe. Cette spécialiste explique les différentes mesures adaptatives favorisant la réussite de l'élève. Elle répond aux questionnements des enseignants pour qu'ils comprennent et se sentent à l'aise avec les différentes mesures à mettre en place. L'orthopédagogue fournit également un signet consignait les mesures adaptatives ou de modifications de l'élève. Ce signet est apposé sur le pupitre de l'élève pour s'assurer que chaque intervenant (enseignant d'anglais, enseignant de musique, stagiaire ou suppléant) prenne en considération les besoins et les capacités de l'élève. Il y a également des cliniques de « surlecture » (élève-élève) permettant à différents élèves d'améliorer leur fluidité en lecture et d'apprendre l'entraide à travers les différences. Puis, en période d'évaluation, l'orthopédagogue apporte un soutien considérable aux enseignants. Elle permet aux EHDAA de bénéficier d'un environnement et d'un soutien adéquats pour que ceux-ci puissent nous démontrer leur plein potentiel. Finalement, l'orthopédagogue produit un bilan de fin d'année pour informer les parents et les enseignants.

## 5. PRÉVENTION

Comme mentionné ci-haut, notre école croit au pouvoir de la prévention dès le préscolaire. Par exemple, nous vivons à chaque année le Projet PEP qui est implanté dans les écoles de la Commission scolaire, afin de prévoir les difficultés en lecture et en écriture chez les élèves. Le programme est composé de deux volets : le dépistage des enfants à risque de développer des difficultés et les activités de stimulation des précurseurs de l'écrit.

Au premier niveau, des activités de stimulation en groupe qui visent les préalables de l'écrit sont régulièrement offertes à tous les élèves. Les élèves qui ont des difficultés à réaliser les activités proposées sont regroupés pour participer à un 2e niveau d'action qui permet d'intensifier la stimulation reçue. Finalement, seuls les élèves éprouvant des difficultés persistantes à réussir les activités de premier et second niveau participent au 3e niveau d'intervention où ils bénéficient de services individuels plus spécialisés.

Ainsi, l'École internationale du Village accorde une attention particulière à la formation continue et à l'accompagnement du personnel pour favoriser la mise en œuvre de pratiques préventives.

De façon plus précise, il est obligatoire d'appliquer La *Démarche de prévention et d'intervention graduée auprès des élèves* proposée par la Commission scolaire qui est annexée à cette politique.

## **6. SIGNALEMENT**

En prévention secondaire, les enseignants sont responsables d'assumer le suivi des interventions aux phases 1 et 2 (se référer à *Démarche de prévention et d'intervention graduée*). Ainsi, ils doivent offrir des cliniques préventives et/ou des ateliers sociaux pour aider les élèves. Ils doivent consigner des traces écrites de leurs interventions auprès des élèves plus susceptibles de présenter une problématique. Après plusieurs interventions fréquentes et intensives où les difficultés de l'élève persistent, l'enseignant peut signaler la problématique à la direction (phase 3). Bien entendu, il doit fournir un portrait de l'élève et des interventions réalisées auprès de celui-ci. Comme la collaboration école-famille est importante, l'enseignant doit communiquer mensuellement avec le parent pour l'informer de la situation. Dans le cas d'un signalement, la décision revient à la direction. Cette dernière supporte l'enseignant et fait appel à l'équipe-école pour tenter de trouver des solutions. L'équipe-école décide ou non de la pertinence d'une évaluation en orthopédagogie, en orthophonie et/ou en psychologie. Ceci dit, l'autorisation des parents est nécessaire pour procéder à l'évaluation.

## **7. PLAN D'INTERVENTION**

À la suite du signalement, un plan d'intervention est élaboré pour mettre en place des mesures adaptatives susceptibles d'améliorer la qualité de vie de l'apprenant et de le dégager d'une surcharge cognitive, affective ou sociale. C'est une démarche qui nous amène à répondre aux besoins et aux capacités de l'élève présentant une problématique. Ainsi, nous élaborons des moyens pour aider l'apprenant. Le plan d'intervention permet aussi de déterminer le rôle qu'aura chacun des intervenants pour aider l'élève. Ce plan est élaboré avec les personnes concernées, c'est-à-dire l'enseignant, les parents, l'orthopédagogue, le technicien en éducation spécialisée (TES), le responsable du service de garde, une collaboration extérieure et la direction. Il est ensuite rédigé par l'orthopédagogue. Le plan d'intervention est accessible en tout temps pour tous les intervenants sur le système informatique *Suivi pédagogique individualisé (SPI)*.

Pour être à jour et répondre adéquatement aux besoins des EHDAA, une révision est proposée deux à trois fois par année, et même plus souvent pour certains cas. Ainsi, tous les acteurs gravitant autour de l'élève se mobilisent pour parler des réussites et des problématiques de l'élève. Ensemble, ils fixent des objectifs et des moyens pour faire vivre des réussites aux apprenants.

## 8. RÉVISION

La *Politique des besoins éducationnels spéciaux de l'École internationale du Village* sera révisée annuellement par la direction pédagogique composée de la direction de l'école, la directrice adjointe et la coordonnatrice du PP. De plus, une révision biennale sera faite par le comité Évaluation composé d'un enseignant par cycle et de la direction pédagogique. Lors de ces révisions, le comité s'assurera que tout ce qui a été établi dans cette politique s'applique toujours, afin de faire les modifications nécessaires pour l'année suivante.

La Politique des besoins éducationnels spéciaux sera diffusée sur le site Internet de l'école et sera présentée à l'ensemble du personnel de l'établissement à chaque début d'année scolaire.